
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIERS**

Séance du : 11 janvier 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi onze janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eygliers, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 15 ; présents : 10 ; votants : 13 ;

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Nicolas DUBOIS, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Jacques ROUX, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, Mickaël CHEBANCE et Agnès SIMOND.

Absents : Marietta DE WEERT et Vincent PELLETIER

Procuration : Eric COUDRON à Anne CHOUVET, Séverine QUICHOT à Jean-Marc POULLILIAN, Anne-Laure DUPASQUIER à Nicolas DUBOIS

Secrétaire de séance : Joseph DEVEVEY

Objet : Décision budgétaire Modificative n°2 – Budget général Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022/1204/037 du 12 avril 2022 approuvant le budget principal de la commune 2022,

Vu la délibération n°2022/1412/095 du 14 décembre 2022 portant décision modificative n°1 du budget général de la commune

Madame le Maire explique que suite aux différents recrutements pour les agents de l'école sur des postes de non titulaires, ainsi que le paiement d'heures complémentaires pour ces agents afin de palier des absences pour arrêt maladie, il est nécessaire d'abonder légèrement le chapitre 012 du budget principal de la commune.

Dans le même temps, elle indique que des remboursements supplémentaires ont été perçues par la commune pour lesdits arrêts maladie.

Aussi elle propose dès lors de procéder à la décision modificative suivante :

CREDITS A OUVRIR – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
R	F	013	6419	-	Remboursements sur rémunérations du personnel	250,00 €
Total						250,00 €
D	F	012	6413	-	Personnel non titulaire	250,00 €
Total						250,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Autorise** Madame le Maire à procéder à la DM N°2 telle que présentée et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,



Anne CHOUVET